

1498 (20 OCTOBRE).

Lettre des généraux maîtres aux gens des comptes delphinaux. On y lit ceci :

Mess^{rs}, nous vous avons autrefois avertiz de bouche et par escript du grant feiblage et escharceté de loy qui se treuve es monnoyes festes (*sic*) en Daulphiné, dont vous avez bien souvent de grans plaintes, et naguères Mess^{rs} les auditeurs des comptes estant de présent en Languedoc en ont envoyé par deça des grans blancs faiz à Grenoble et Montelhemart. S'il vous plaist vous en ferez diligemment les pugnicions et corrections, car nous trouvons que lesd. monnoies sont faictes furtivement et à part, veu qu'elles ne sont pas pareilles à celles des boestes. Signé
LESUBUR.

(R. B. 4, fol. 40 v°.)